



Horaires d'ouvertures
du lundi au vendredi
9 h - 12 h 14 h - 18 h
Samedi 14h30 - 18h
Fermé dimanche et fériés

V.2020-02 - Mis en ligne le 23/04/2020

PROPRIÉTAIRE:

NOM : PRÉNOM:
ADRESSE:
CP: VILLE: EMAIL:
..... TÉL:

ANIMAL:

Chien: Inférieur à 45 Kgs 14,50 € la nuit Race de chien:
Chien: Supérieur à 45 Kgs 16,50 € la nuit Race de chien:
Chien: Box double, 25 € la nuit (pour les 2 chiens). Race des chiens:

Chat: Box individuel 9,90 € la nuit
Chat: Box collectif 8,90 € la nuit

PÉRIODE DE PENSION: Du [] au []

Tarif [] / nuits X [] tarif/nuit = [] € Total

OBLIGATIONS POUR UN SÉJOUR EN PENSION :

Votre animal doit obligatoirement être identifié (tatouage ou puce électronique) et à jour de ses vaccinations

Vaccins obligatoires pour les chiens : Maladie de carré, Hpatite Parvovirose Leptospirose et toux de chenil (Bb+Pi2) Vaccins obligatoires pour les chats : Leucose typhus coryza chlamydose

LE JOUR D'ARRIVÉE

Arrivée et départ de votre compagnon uniquement pendant les horaires d'ouvertures.

Apporter le carnet de santé ou passeport de l'animal avec les vaccinations à jour + carte d'identification

Quelques affaires personnelles (panier, coussin, jouet, arbre à chat, os,,), pas de gamelles, pas de litière, pas d'alimentation

La direction se dégage de toute responsabilité en cas de dégradation des affaires personnelles laissés durant le séjour

Le N de téléphone de la personne de référence à prévenir en cas d'urgence

Si votre compagnon suit un traitement vétérinaire UNIQUEMENT : apporter le traitement pour la durée du séjour + ordonnance

Si votre compagnon suit un régime vétérinaire UNIQUEMENT : apporter une quantité suffisante de croquettes pour le séjour dans une boîte hermétique incassable avec doseur incassable,

MOTIFS DE REFUS DE GARDE :

Vaccinations incomplètes, périmés ou protocoles de vaccination mal respecté (primo vaccination+ rappel 3 semaines à 1 mois plus tard, puis 1 rappel tous les ans à la même date) – non présentation du carnet de santé ou passeport

Identifications inexistantes

Animal en mauvaises condition physique (sauf animaux âgés ou en cours de traitement) – Animal atteint d'une maladie contagieuse

Animal présentant des signes d'agressivité vis-à-vis des soigneurs

Arrivée en dehors des horaires d'ouverture

CONDITIONS DE RÉSERVATION ET DE RÈGLEMENT

- La réservation est effective dès réception du présent contrat signé accompagné du 1er règlement (celui-ci restant acquis en cas d'annulation) , l'acompte doit être égal à 30% du montant total arrondi à l'euro supérieur.
- Le solde du règlement est à régler le jour de départ de votre animal au plus tard
- Toute journée entamée sera due
- Les séjours écourtés ne font l'objet d'aucun remboursement
- Tout changement dans les dates du séjour entraîne l'annulation du présent contrat
- Tout retard d'arrivée de plus de 24h non signalé annule le présent contrat
- Pour tout animal non repris à la date de départ prévu, les journées supplémentaires comptent triple

En dehors des périodes de vacances scolaires et week-end avec jours férié, pas de pénalités en cas d'annulation ou de changement de dates. Nos tarifs au 01/01/2020 peuvent faire l'objet de modifications. Les tarifs appliqués sont affichés en nos bureaux et sont définitifs à la signature du bordereau de gardiennage.

Fait à :

Signature du propriétaire:

Le:

Suivi de lu et approuvé.